

BRIDGES NETWORK

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

VOLUME 16, NUMÉRO 7 – NOVEMBRE 2015



Commerce et développement : les grands défis du multilatéralisme

OMC

Réflexions sur l'avenir du système commercial multilatéral

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

Quelles perspectives et quels défis pour les PMA dans l'après-2015 ?

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'OMPI, l'Afrique et le développement



International Centre for Trade
and Sustainable Development



enda

centre africain pour le commerce
l'intégration et le développement

PASSERELLES

VOLUME 16, NUMÉRO 7 – NOVEMBRE 2015

PASSERELLES

Revue africaine sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIÉ PAR

ICTSD

Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

RÉDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ÉDITEUR

Tristan Irschlinger

SOUTIEN ADDITIONNEL

Andrew Aziz, Kiranne Guddoy

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

RÉDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

ÉDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

MONTAGE

Oleg Smerdov

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

OMC

4 L'OMC face aux enjeux de la nouvelle économie globale

Mehdi Abbas

PROGRAMME GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT

8 Le nouvel agenda du développement durable : quelles perspectives pour les PMA ?

Matthieu Boussichas

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12 La Conférence ministérielle africaine de l'OMPI devrait adopter une vision axée sur le développement

Ahmed Abdel-Latif, Dick Kawooya et Chidi Oguamanam

CHINE

16 Commerce entre la Chine et l'Afrique subsaharienne: comment dépasser la dépendance vis-à-vis des matières premières?

Manitra A. Rakotoarisoa et Cheng Fang

UNION EUROPÉENNE

19 La nouvelle stratégie commerciale de l'UE esquisse une relation « redéfinie » avec l'Afrique

OMC

22 Les ministres du commerce ACP adoptent une déclaration en vue de la ministérielle de Nairobi

25 Salle de presse

26 Publications et ressources

Commerce et développement : les grands défis du multilatéralisme



Au début des années 2000, la communauté internationale s'est lancée dans une ambitieuse entreprise : se doter de cadres et d'instruments d'actions multilatéraux devant lui permettre de promouvoir un développement économique partagé par tous. C'est ainsi qu'en 2000 furent adoptés les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), sous l'égide des Nations unies, suivis un an plus tard par le lancement du Programme de Doha pour le développement (PDD) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce dernier consacrait alors une reconnaissance grandissante du lien étroit entre commerce et développement.

Quinze ans plus tard, où en sommes-nous ? Quels sont les progrès enregistrés par ces cadres institutionnels et, surtout, quelles perspectives ont-ils ouvertes pour l'avenir ? Force est de constater que les OMD et le PDD ont connus des destins contrastés.

Les négociations du PDD ont essuyé des revers successifs, provoquant un enlèvement des travaux de l'OMC et remettant en cause jusqu'à la légitimité même de l'organisation. En décembre, à l'occasion de la conférence ministérielle de Nairobi, tout porte à croire que les pourparlers commerciaux multilatéraux accoucheront d'une souris, dans la plus grande incertitude concernant la suite des travaux de l'OMC, ainsi que le sort du PDD. Qu'est-il donc arrivé au système commercial multilatéral ? Et comment envisager son avenir dans ces conditions ? Dans la première contribution de ce numéro, Mehdi Abbas tente d'apporter des éléments de réponse à ces questions, en replaçant les négociations de l'OMC dans le contexte plus large des dynamiques changeantes de l'économie globalisée.

Quant aux OMD, ils arriveront à échéance à la fin de l'année, laissant place à leurs successeurs, les Objectifs de développement durable (ODD). À l'heure du bilan, il faut reconnaître que les progrès ont été substantiels, mais les résultats sont inégaux, variant selon les pays et les indicateurs. En particulier, les pays les moins avancés (PMA) sont toujours très éloignés d'une grande partie des objectifs fixés. Dans ce contexte, pour les PMA, quelles sont les perspectives ouvertes par le nouveau programme global de développement durable et ses ODD ? C'est la question sur laquelle se penche l'article de Matthieu Boussichas.

Ce numéro inclut également une contribution dédiée à la question de la propriété intellectuelle. Proposant leurs réflexions en vue de la prochaine conférence ministérielle africaine de l'OMPI, les auteurs estiment que cette dernière devrait adopter une vision davantage axée sur le développement.

Enfin, l'article de Manitra A. Rakotoarisoa et Cheng Fang s'intéresse aux relations commerciales entre la Chine et l'Afrique subsaharienne. Après avoir insisté sur la forte asymétrie de ces liens économiques, les auteurs tentent de dégager des pistes pour y remédier.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique sur le [site web](#) de Passerelles. Vous pouvez désormais aussi nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#) !

OMC

L'OMC face aux enjeux de la nouvelle économie globale

Mehdi Abbas

Quels sont les grands défis auquel le système commercial multilatéral doit aujourd'hui faire face, et qui sont à la source de l'enlisement des négociations du Programme de développement de Doha ?

Le Programme de Doha pour le développement (PDD) avait pour premier objectif l'intégration des pays en développement dans un « système commercial multilatéral ouvert [et] fondé sur des règles [dans des conditions qui] correspondent aux besoins de leur développement économique ». Quinze années plus tard, force est de constater que ce programme ambitieux peine à aboutir. Après avoir été suspendues entre 2006 et 2008, les négociations sont toujours dans l'impasse, malgré la réussite en demi-teinte de la conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, le « paquet de Bali » ne couvrant que 10 pourcent du mandat de Doha.

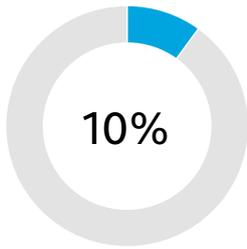
Alors que l'OMC célèbre son vingtième anniversaire, que le PDD est dans sa quinzième année et que se prépare la 10ème Conférence ministérielle à Nairobi, il semble opportun d'analyser les déterminants structurels et institutionnels de l'enlisement des négociations, et de nous interroger sur les perspectives qui s'ouvrent au système commercial multilatéral post-Nairobi.

L'impossible articulation globalisation-développement

En lançant à Doha un nouveau cycle orienté vers le développement, les États membres de l'OMC avaient pris un double engagement : 1) corriger les déséquilibres occasionnés dans les relations Nord-Sud par la mise en œuvre des accords de l'Uruguay round ; 2) dans le sillage des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), mettre le système commercial multilatéral au service du développement et de la lutte contre la pauvreté. Le projet était ambitieux. Il s'agissait non seulement de réinterpréter les accords dans leur forme, leur substance et leur finalité à l'aune du développement, mais aussi de doter les pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA) de capacités commerciales adéquates pour s'intégrer avec succès à l'économie mondiale. Cette nouvelle articulation entre globalisation et développement devait passer par un réexamen des dispositions du traitement spécial et différencié (TSD) « en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles » (paragraphe 44 de la Déclaration de Doha).

Mais, vidé de ses ambitions initiales au fil des négociations, le PDD est devenu une négociation commerciale standard, de surcroît marquée par un agenda en contraction de sorte que les gains attendus sont devenus trop limités pour susciter un réel intérêt. À cela s'ajoute un paradigme du libre-échange en situation d'inconfort et la contestation des gains de la libéralisation qui seraient inégalement répartis entre et au sein des pays. Face à cela, ne faudrait-il pas faire franchir à la gouvernance de l'OMC un cap qualitatif, en réfléchissant à des dispositifs internationaux de compensation aptes à susciter l'intérêt des pays et le soutien social aux accords de l'organisation ?

En fait, le PDD souffre d'un double défaut de naissance : ne pas avoir clairement établi la finalité de « développement » qui devait être assignée à la libéralisation commerciale et, en droite ligne de ce qui précède, ne pas disposer de critères clairs et consensuels permettant d'établir si un accord est « bon » ou non pour le développement. Quoiqu'il en soit, le PDD met en évidence les limites d'une approche centrée sur les préférences commerciales. Le développement ne se réduit pas à un accès préférentiel aux marchés des pays développés ou des pays en développement les plus avancés. L'un des principaux



Selon certains observateurs, la proportion approximative du mandat de Doha qui a été conclue avec le paquet de Bali serait de 10 pourcent.

enjeux post-Nairobi pour l'OMC sera de définir un compromis opérationnel entre globalisation et développement.

En effet, un agenda visant à « *favoriser la réalisation des objectifs du développement au moyen d'un accès aux marchés amélioré* » pour les PED-PMA n'est plus pertinent pour au moins trois raisons. Premièrement, l'intégration aux réseaux de production et d'échange ne se mesure pas tant en termes de capacités d'exportation qu'en termes d'attractivité des facteurs de production et de positionnement compétitif au sein des chaînes de valeur mondiales (CVM). Deuxièmement, l'approche commercialiste n'est plus tenable dans une économie globale avec plusieurs pays en excédent et engagés dans des politiques ultramercantilistes. Troisièmement, l'OMC n'a pas démontré que son approche était en mesure d'apporter une réponse soutenable aux défis de la globalisation : sécurité alimentaire, protection des consommateurs, lutte contre les changements climatiques, spécialisation productive et biodiversité, sécurité et mobilité internationales du travail, etc.

Le programme de Doha aurait pu constituer un moment de réflexion sur les limites d'une approche centrée sur l'expansion des exportations selon le principe de réciprocité des concessions. La différenciation des trajectoires économiques et commerciales au Sud, l'hétérogénéité des intérêts qui lui est consubstantielle, la concurrence Sud-Sud, la désintégration de filières, la prise en compte des effets environnementaux et climatiques et des différentes dimensions de la sécurité économique afférentes à la libéralisation commerciale, sont autant d'éléments qui auraient pu inciter à une conception renouvelée du lien entre globalisation et développement. Ajoutons qu'un signal fort à destination des Sud aurait consisté à instituer un Conseil du commerce et du développement qui soit équivalent aux trois Conseils relatifs aux marchandises, aux services et à la propriété intellectuelle de l'OMC.

Les politiques commerciales multilatérales au défi de la globalisation économique

L'enlisement du PDD est en partie dû à la crise financière de 2007, produit de la globalisation financière. Elle a repriorisé l'agenda économique international sur les questions financières et d'équilibre budgétaire aux dépens de la gouvernance commerciale. Le PDD est une victime collatérale de la Grande Récession et malgré les effets de la globalisation financière sur le système commercial international, les questions monétaires et financières (taux de change, crédit au commerce, financement des exportations, etc.) demeurent extérieures au régime OMC.

Mais l'enlisement ne s'explique pas uniquement par ce choc exogène. La transformation des régulations commerciales multilatérales induites par les accords de l'OMC y est pour beaucoup. Avec l'OMC, on aborde désormais la troisième génération d'obstacles aux échanges, à savoir les dispositifs normatifs, réglementaires et institutionnels nationaux. Alors que jusque-là les négociations se concentraient sur les concessions tarifaires et l'élimination des obstacles « administratifs », il est désormais question de subventions, de propriété intellectuelle, de services, de marchés publics, d'investissement, de concurrence, de normes et de standards sanitaires, phytosanitaires et techniques.

Le régime OMC fait passer le système commercial multilatéral d'une logique d'ouverture ordonnée et disciplinée des marchés nationaux à une logique de concurrence sur des marchés internationaux qui seraient régis par des normes communes. Cela pose le problème du périmètre du régime de l'OMC car, dans une économie globalisée, les politiques commerciales interfèrent – et vice versa – avec les politiques publiques, qu'il s'agisse de politique sociale, environnementale, technologique, fiscale ou encore, bien entendu, de la politique de développement.

Manifestement, les États membres n'ont pas pris la mesure de la difficulté et de la complexité technique d'une négociation où les questions commerciales deviennent somme toute périphériques. Et cela expliquerait leur stratégie du *statu quo*. Sans doute convient-il de considérer les vingt premières années de l'OMC comme la phase d'apprentissage d'un nouveau modèle de négociation. Il n'en demeure pas moins que dans les années qui

viennent, le système commercial multilatéral devra trouver un traitement satisfaisant à trois enjeux systémiques de la globalisation.

Tout d'abord, dans la mesure où il s'agit d'élaborer des réglementations, de codifier des activités, de normaliser les « meilleures pratiques » ou encore de convenir de procédures légales, l'OMC doit être en mesure de gérer la confrontation de systèmes de normes différents et parfois antagoniques. Peut-elle le faire sans aborder l'épineuse question de la hiérarchie des normes dans le droit international ou celle de la légitimité politique de l'institution en charge de la supervision réglementaire ? L'organisation peut-elle continuer à affirmer qu'elle n'est pas une organisation normative et n'entend pas le devenir ?

Ensuite, la fragmentation de la production a donné naissance à des réseaux régionaux, sinon mondiaux, de production et d'échange qui reconfigurent les avantages comparatifs nationaux. Les pays se spécialisent désormais par segment productif et la qualité de leur insertion internationale ne se mesure plus en fonction du bien final exporté, mais selon leur capacité à s'insérer dans les chaînes de valeur. Les besoins des entreprises se sont également modifiés. L'éclatement des chaînes de valeurs est à l'origine d'une demande de régulation des mesures non-tarifaires, des règles relatives aux services, à l'investissement et à la concurrence. L'enlisement du PDD montre pour le moins que le régime OMC est « à la peine » sur ces questions nouvelles et qu'il ouvre beaucoup moins de perspectives que le régime hybride qui prend forme au travers des accords commerciaux préférentiels (ACPr) bilatéraux, régionaux et désormais inter-régionaux.

Enfin, l'OMC devra répondre à la montée du bilatéralisme et des méga-accords inter-régionaux avec leurs clauses OMC+ et OMC-extra. La part du commerce couvert par la clause de la nation la plus favorisée tend à se réduire alors que les règles d'origine introduisent un biais protectionnistes. Outre le détournement de ressources vis-à-vis du cadre multilatéral qu'ils impliquent, ils sont porteurs de risques de fragmentation du système commercial international et de fin de l'universalisme du multilatéralisme, dont les principales victimes seraient les PMA et les PED non émergents.

Les accords de libre-échange préférentiels sont porteurs de risques de fragmentation du système commercial international [...], dont les principales victimes seraient les PMA et les PED non émergents.

Ainsi, le système commercial multilatéral est érodé par les stratégies des États (ACPr) et des firmes (CVM et accords sectoriels). Quelle place aux firmes et à l'intégration structurelle des marchés ? Comment l'OMC pourrait-elle « reprendre la main » en matière de réglementation des échanges internationaux ? À cette question, seuls les États et parmi eux seules les grandes puissances commerciales sont en mesure de répondre.

Le régime commercial multilatéral face aux nouveaux rapports de puissance

Le Programme de Doha est marqué par l'affirmation des capitalismes émergents et la consolidation de leur influence dans les négociations commerciales multilatérales. Le PDD subit les effets de l'évolution des spécialisations et du basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers les économies asiatiques, et dans une perspective plus large, vers l'économie Pacifique.

Le cycle actuel marque l'effacement du compromis transatlantique comme moteur historique de la négociation. Il marque également l'éclatement du monde en développement, entre un groupe restreint de pays émergents affichant leurs ambitions et un groupe large mais hétérogène de pays intermédiaires et pauvres, au demeurant plus désorganisés que solidaires. Après avoir fait ses preuves durant près d'un demi-siècle, le modèle de club (peu de membres décidant pour tous les membres) ne fonctionne plus. Il

est en train de céder la place à un modèle de coalitions, censé être plus inclusif et légitime, mais dont l'efficacité reste à prouver.

Une organisation conduite par ses membres telle que l'OMC ne peut que prendre acte de la diffusion de la richesse qui accompagne la globalisation. Les nouveaux équilibres de richesse et de puissance font que le système commercial multilatéral est désormais moins asymétrique. En réduisant l'asymétrie de puissance, l'émergence est à l'origine d'une crise de leadership au sein de l'OMC, qui influe directement sur la capacité des pays membres à conclure des compromis et par là-même se prolonge en crise de crédibilité et légitimité. Il n'y a plus de candidat disposé à assumer le coût du fonctionnement du système. Et le PDD montre que le modèle coalitionnel ne parvient ni à être opérationnel, ni à délivrer des compromis satisfaisants pour l'ensemble des États membres.

La différenciation des trajectoires économiques au Sud ne soulève-t-elle pas la nécessité de revoir la typologie des membres de l'OMC, en vue d'élaborer des accords répondant de la façon la plus précise possible aux problèmes commerciaux spécifiques de chaque catégorie de membres ? Deux voies semblent envisageables. La première consisterait à orienter le système commercial vers le minilatéralisme ou le plurilatéralisme, c'est-à-dire des « accords clubs ». Ceux-ci seraient conclus par des pays présentant des intérêts convergents mais seraient ouverts aux autres membres, l'OMC devenant de la sorte un « club des clubs ». La seconde voie pourrait être celle inaugurée dans l'accord sur la facilitation des échanges signé à Bali (2013), les pays membres en développement auto-désignant les mesures qui les engagent et lient certaines d'entre elles à des compensations financières et d'assistance technique.

Ces options, techniquement et juridiquement réalisables, nécessiteraient la consolidation des dispositifs existants, en particulier le mécanisme de règlement des différends, dont la fonction évoluerait vers un dispositif de surveillance et de mise en cohérence des politiques de libéralisation-régulation commerciale.

Conclusion

En vingt ans, l'économie politique globale a considérablement changé : nouvelles puissances commerciales ascendantes, croissance inédite du bilatéralisme, apparition de méga-accords transrégionaux, développement des chaînes de valeur mondiales. Et chacune de ces mutations contribue à l'enlisement des négociations et à la marginalisation de l'OMC.

Une chose est certaine : l'impasse dans laquelle se trouve le PDD met fin aux grands cycles de négociations et à l'engagement unique comme incitation au compromis. Le système évoluerait-il vers une série de négociations en comités restreints avec une OMC veillant à la cohérence de l'ensemble ? Cela résoudrait le problème des modalités, mais laisserait entière la question de la substance des négociations.

L'OMC existait avant le lancement du PDD ; elle existera après. Elle survivra à son enlisement car la demande de coopération sur les questions relevant ou pouvant potentiellement relever de son agenda est très forte. Le système commercial multilatéral post-Nairobi reste à construire. Il appartient aux États de le faire. Il devra clore le PDD et prendre en charge les nouveaux enjeux de l'économie politique globale. Quelle forme prendra le multilatéralisme dans une économie globalisée, plus hétérogène et moins asymétrique ?

Comment penser un multilatéralisme capable de traiter de façon satisfaisante les enjeux de développement humain et durable, de lutter contre la pauvreté et les changements climatiques et de fournir le bien public global que doit être un système commercial ouvert, inclusif, sûr et fondé sur des règles ? Ce sont des questions d'une redoutable complexité. Il n'est pas certain que les négociateurs aient la capacité d'y répondre ni même la volonté de les affronter. Peut-être voudront-ils, pour la symbolique, attendre la prochaine Conférence ministérielle qui pourrait se tenir à La Havane en 2017 – le rapprochement entre les États-Unis et Cuba permet de l'envisager – et qui correspondrait aux 70 ans du système ?



Mehdi Abbas
Maître de conférences à
l'Université Grenoble Alpes.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

Le nouvel agenda du développement durable : quelles perspectives pour les PMA ?

Matthieu Bousichas

Les défis des PMA sont immenses mais le nouvel agenda du développement peut leur offrir l'opportunité de les affronter efficacement, si la communauté internationale fait de leurs vulnérabilités la priorité de son soutien.

La dixième Conférence ministérielle de l'OMC se déroulera à Nairobi du 15 au 18 décembre 2015. Cette réunion de la plus haute instance décisionnelle de l'OMC, qui se tient pour la première fois en Afrique, clôturera une année riche en échéances internationales importantes pour le développement : se seront alors succédé la 3ème Conférence des Nations Unies sur le financement du développement en juillet à Addis Abeba, l'Assemblée générale des Nations unies à New York en septembre, où ont été adoptés les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD), puis la COP 21 en décembre à Paris, qui devrait voir la conclusion d'un nouvel accord global sur le climat. Ces rendez-vous internationaux façonnent un nouvel agenda du développement, durable, large, cohérent et s'adressant à tous les pays.

Les ODD fixent un ambitieux programme de développement à l'horizon 2030. Ils succèdent aux huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 par les Nations unies et dont l'échéance est fixée à 2015. Les OMD, focalisés sur les enjeux de développement humain des pays pauvres, se sont avérés être un concept fédérateur permettant de remobiliser la communauté internationale en faveur de la lutte contre la pauvreté. Cependant, ne prenant pas assez en compte un certain nombre de facteurs déterminants du développement, comme l'accès à l'énergie, les infrastructures, l'environnement, le climat ou la sécurité, ces objectifs se sont également révélés incomplets.

Leurs successeurs adoptés cette année élargissent le champ des thématiques et donc des ambitions. En couvrant un maximum d'enjeux et en impliquant tous les pays, leur adéquation avec le monde actuel, multipolaire et interdépendant, est plus forte. Offrent-ils pour autant une réponse pertinente à ses nombreux enjeux, et que peuvent en attendre les pays les moins avancés (PMA), qui pour beaucoup sont restés en marge du développement ?

Objectifs de développement : où en est-on dans les PMA ?

OMD et PMA, un bilan mitigé

Les OMD concernaient les pays en développement, dont naturellement les PMA. À l'heure du bilan de 15 années de mise en œuvre, force est de constater que celui-ci apparaît contrasté, variant selon les objectifs et les pays. Les progrès sont réels au niveau global, puisque les 44 indicateurs mesurant les 7 OMD de résultats (le 8e étant un objectif de moyens pour les pays développés) ont connu une amélioration. Cependant, nombre de cibles ne sont pas atteintes et les progrès enregistrés masquent de fortes disparités entre pays, souvent en défaveur des PMA. Par exemple, si la pauvreté dans le monde a fortement reculé, l'effet est avant tout dû aux progrès économiques de la Chine – qui ont permis d'exclure de la pauvreté 500 millions de Chinois – ainsi que de l'Inde, alors que le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté dans les PMA a augmenté. Malgré un agenda OMD centré sur leurs enjeux, les pays vulnérables, et en particulier les PMA, sont aujourd'hui les pays les plus éloignés des cibles fixées en 2000.

ODD et PMA : les PMA, particulièrement concernés par le nouvel agenda

L'élargissement de l'agenda du développement à des enjeux plus globaux et à tous les pays pouvait laisser craindre une dilution de la priorité accordée précédemment aux pays

Objectifs de développement durable (ODD)

- 1 Pas de pauvreté
- 2 Faim « zéro »
- 3 Bonne santé et bien-être
- 4 Éducation de qualité
- 5 Égalité entre les sexes
- 6 Eau propre et assainissement
- 7 Énergie propre et d'un coût abordable
- 8 Travail décent et croissance économique
- 9 Industrie, innovation et infrastructure
- 10 Inégalités réduites
- 11 Villes et communautés durables
- 12 Consommation et production responsables
- 13 Lutte contre le changement climatique
- 14 Vie aquatique
- 15 Vie terrestre
- 16 Paix, justice et institutions efficaces
- 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs

les plus pauvres. À la lecture des 17 ODD et de leurs 169 cibles, ces craintes sont plutôt dissipées. Certaines raisons permettent d'espérer pour les pays vulnérables.

Tout d'abord, les principaux objectifs de 2000, comme la réduction de la pauvreté et de la malnutrition ou la promotion d'une éducation et d'un niveau de soin de qualité et accessibles à tous, sont réaffirmés et renforcés. En outre, les facteurs économiques fondamentaux du développement sont plus clairement pris en compte et sont élevés au rang d'objectifs quantitatifs. La promotion d'une croissance économique pérenne et partagée, d'une industrialisation durable, de l'emploi, notamment de l'emploi des jeunes, mais aussi l'accès à des services énergétiques de qualité et abordables ou encore l'amélioration des infrastructures sont autant de défis désormais mieux identifiés et qui s'avèrent déterminants. Enfin, un état des lieux statistiques des ODD¹ montre que, globalement, les pays vulnérables et en particulier les PMA se distinguent par un retard significativement plus important que les autres pays sur la majorité des nouveaux objectifs et cibles de l'agenda post-2015. Les besoins des pays vulnérables en matière de développement durable apparaissent ainsi plus élevés que ceux des autres pays. Si ce constat statistique n'a rien de réjouissant, il est en revanche une raison de croire que les pays vulnérables resteront la priorité du nouvel agenda.

Les déclarations finales des grandes conférences de 2015 alimentent l'espoir d'une meilleure prise en compte des enjeux des pays vulnérables par la communauté internationale. Bien entendu, les perspectives qu'offre ce nouvel agenda aux PMA dépendront, avant tout, de la façon dont les ODD et les principes d'Addis Abeba seront mis en œuvre dans les politiques publiques nationales et internationales de développement.

Les ODD seront profitables aux PMA à conditions d'être bien mis en œuvre

L'enfer est pavé de bonnes intentions. Celles de 2015 sont nombreuses et porteuses de grands espoirs quant à un développement plus stable et mieux partagé. Au-delà des déclarations des grandes conférences précitées, parvenir à cette fin n'a rien d'évident et nécessite des statistiques adaptées et des politiques cohérentes.

L'importance de la mesure et du suivi

Un bon suivi statistique est essentiel au pilotage des politiques de développement. Avec l'élargissement de l'agenda, le nombre d'objectifs, de cibles et d'indicateurs à suivre est en forte hausse, à tel point que l'efficacité de l'ensemble pourrait en pâtir. Un travail est en cours aux Nations unies pour définir les indicateurs qui permettront de suivre les 169 cibles des 17 ODD, mais rien ne semble indiquer aujourd'hui qu'une distinction sera faite entre les indicateurs retenus selon leur degré de priorité. Or, un suivi statistique international crédible et visible de l'agenda n'est envisageable que si celui-ci est sélectif, ce qui implique de définir des priorités et une hiérarchie parmi les indicateurs de suivi.

Il s'agirait donc de distinguer les indicateurs prioritaires de ceux qui le sont moins et d'ainsi sélectionner des indicateurs représentatifs des dimensions les plus importantes du développement durable. Un consensus pourrait être trouvé sur quelques dimensions fondamentales, à suivre plus particulièrement à l'aide d'un nombre réduit d'indicateurs SMART – *Simple, Mesurable, Assignable* (il doit permettre d'identifier qui est responsable de l'évolution de l'indicateur), *Pertinent* (pour *Relevant*, en anglais), et *Temporellement défini*. S'il appartient à la communauté internationale et à chaque État de distinguer quelles dimensions leur apparaissent essentielles, on peut avancer, sans être exhaustif, la santé, la bonne nutrition et le niveau effectif d'éducation de la population, la compétitivité macroéconomique du pays et la sécurité des individus en tant que facteurs fondamentaux. Une série restreinte d'indicateurs pourrait ainsi faire l'objet d'une attention plus spécifique : par exemple la mortalité infanto-juvénile, la proportion d'individus vivant en dessous de la ligne de pauvreté nationale, le niveau d'instruction atteint par les élèves, le niveau d'emploi des jeunes, l'accès à l'électricité, une mesure de la productivité, une mesure de la qualité de l'environnement ou encore une mesure de la sécurité des individus.

En outre, les responsables du suivi statistique de l'Agenda post-2015 seraient bienvenus de prendre en compte l'une des critiques adressées aux OMD : la mesure de leurs progrès

a été définie initialement en considérant qu'un même effort devait produire toutes choses égales par ailleurs le même résultat, quel que soit le pays et son niveau de développement. Or, la vitesse de progression de la plupart des indicateurs diffère selon le niveau de développement d'un pays ; par exemple, une même réduction de la pauvreté nécessite généralement une croissance économique plus forte dans un PMA que dans un pays à revenu intermédiaire. De même, la réduction du taux de pauvreté progresse de plus en plus lentement au fur et à mesure que l'on se rapproche d'un taux nul en raison de la plus grande difficulté des politiques publiques à atteindre les plus pauvres dont le problème n'est pas que financier, mais relève aussi de leur intégration sociale. Prendre en compte les niveaux initiaux des pays dans l'évaluation de leur progrès permettrait un pilotage plus fin et plus juste des politiques de développement.

Le rôle crucial des financements

La Conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement avait pour objectif de définir un cadre prospectif commun pour une mise en œuvre concrète et efficace du nouvel agenda du développement. Dans la déclaration finale, les PMA et les pays vulnérables sont bien pris en compte puisqu'un tiers des paragraphes en font mention, alors que les premiers travaux préparatoires les négligeaient. Cette déclaration souligne notamment la difficulté de financer le développement de ces pays en raison des risques économiques, politiques et environnementaux auxquels ils font face et qui contraignent leur bonne insertion dans les échanges commerciaux internationaux. Or, aucun pays ne s'est développé à long terme en se fermant au commerce international, celui-ci étant un moteur de croissance plutôt que l'inverse et la croissance étant source de retombées économiques et sociales².

La communauté internationale doit favoriser le développement d'instruments de financement adaptés aux faiblesses de marché des PMA.

Le développement des PMA nécessite donc la mise en œuvre de politiques publiques incitatives et favorables à la compétitivité des entreprises, mais également un soutien particulier de la communauté internationale pour faciliter leur insertion internationale. Le nouveau cadre du développement est l'occasion de redéfinir le rôle que doit jouer l'aide internationale dans un contexte où les incitations économiques restent faibles. L'aide est attendue comme catalyseur des sources de financement. La communauté internationale doit pour cela favoriser le développement d'instruments de financement adaptés aux faiblesses de marché des PMA et trouver des moyens de compenser leurs handicaps structurels, tant économiques que climatiques.

Les ressources concessionnelles de l'aide au développement et des fonds d'adaptation au changement climatique doivent être concentrées en priorité vers les pays où ces handicaps sont les plus élevés. Il s'agit moins d'utiliser des catégories de pays que des critères, parmi lesquels les indicateurs de vulnérabilité sont amenés à jouer une place importante. La Ferdi développe dans ce but de tels indicateurs³, tant pour la vulnérabilité économique, dans la ligne de l'indice de vulnérabilité économique des Nations unies (EVI) que pour la vulnérabilité au changement climatique. Si les PMA sont par nature les plus vulnérables sur le plan économique, nombreux sont ceux dont la vulnérabilité au changement climatique s'avère également forte.

Comment accompagner les pays vulnérables vers une croissance durable et inclusive ?

Les ODD constituent la première étape d'une transformation progressive mais profonde de nos modèles de croissance économique, indispensable pour assurer leur pérennité. Or, si le défi de la durabilité n'est simple pour aucun pays, il est particulièrement complexe pour les PMA. En effet, il y a peu d'évidence d'une compatibilité à grande échelle entre préservation de l'environnement et croissance économique des pays les plus pauvres. La

transition vers une croissance verte de ces pays nécessite d'être accompagnée, notamment par une assistance financière et technique adéquate.

Une large palette d'outils incitatifs

De nombreux instruments permettent d'inciter les agents économiques à investir dans l'économie verte. On peut notamment subventionner l'investissement propre, réformer les subventions énergétiques, mettre en place une fiscalité adéquate sur les activités polluantes et sur la gestion forestière, mettre en place un marché des émissions polluantes, adopter des normes et des certifications contraignantes (sur les forêts, les productions biologiques, les productions respectueuses de l'environnement, etc.), adapter en ce sens les règles des marchés publics, réformer les régimes fonciers en responsabilisant les propriétaires, etc.

Dans les PMA, la mise en place de telles mesures est souvent rendue impossible par le surcoût qu'elles engendrent pour leurs agents. Le système commercial multilatéral doit pouvoir les aider en ce sens. Au-delà de son aide au développement traditionnelle, la communauté internationale doit promouvoir un système commercial incitant à la production et aux échanges de services et de produits verts et prenant en compte les obstacles que rencontrent les PMA.

Comment promouvoir une croissance verte dans les PMA ?

L'accès aux technologies protégées par des droits de propriété intellectuelle doit être favorisé – à l'instar du débat sur les médicaments d'il y a une dizaine d'années – afin de favoriser la diffusion des technologies vertes aux pays les plus pauvres.

Dans le cadre du système commercial multilatéral, les membres de l'OMC devraient favoriser l'utilisation aujourd'hui trop rare de l'article XX(g) du GATT, qui permet d'utiliser les restrictions au commerce, notamment les taxes à l'exportation, pour protéger les ressources naturelles et, dans les pays les plus pauvres, pour développer les industries en aval et diversifier l'activité. De plus, des règles pour l'attribution et l'exploitation du capital naturel devraient être mises en place de façon transparente, en particulier pour les droits d'extraction, en évitant les négociations bilatérales secrètes entre gouvernements et compagnies extractives.

Au-delà de la recherche d'incitations à la transformation des modèles économiques, les négociations commerciales en cours présentent moult enjeux pour le développement des PMA, même si elles achoppent sur des questions telles que les subventions agricoles ou l'accès aux marchés pour les produits agricoles et manufacturés. Bien que les chances de voir la conférence de Nairobi avancer significativement vers un régime commercial international plus favorable au développement durable des PMA soient limitées, cette conférence sera l'occasion de prolonger les débats ouverts par les grandes conférences de 2015 sur le terrain du commerce. Elle constitue en cela un pont entre les grandes conférences de l'année écoulée et la mise en œuvre effective de leurs conclusions, grand chantier de 2016 et au-delà.



Matthieu Boussichas

Chargé de programme
à la Fondation pour les
Études et Recherches sur le
Développement International
(FERDI).

❶ Boussichas, M. et V. Nossek, (2014), « État des lieux statistique des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les PMA et les autres pays vulnérables », document de travail Ferdi P114, Clermont-Ferrand.

❷ de Melo, J. & L. Wagner, (2015), « L'aide pour le commerce comme financement pour les pauvres », dans Boussichas, M. et P. Guillaumont, (2015), *Financer le développement durable. Traiter les vulnérabilités*, Ferdi – Economica : Paris.

❸ Cariolle, J. et M. Goujon, (2013), « A retrospective economic vulnerability index 1990-2011 - Using the 2012 UN-CDP definitions », Document de travail Ferdi I17, Clermont-Ferrand.

Guillaumont, P. (2015), « Mesurer la vulnérabilité au changement climatique pour allouer le financement de l'adaptation », Document de travail Ferdi P136, Clermont-Ferrand.

Guillaumont, P. (2015), « Vulnerability Indicators for Aid Allocation », E15Initiative, International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) et World Economic Forum, Genève.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Conférence ministérielle africaine de l'OMPI devrait adopter une vision axée sur le développement

Ahmed Abdel-Latif, Dick Kawooya, Chidi Oguamanam

La ministérielle africaine de l'OMPI devrait adopter une approche de la propriété intellectuelle équilibrée, axée sur le développement et prenant en compte les réalités africaines.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a récemment annoncé qu'elle organisait, avec le Bureau des brevets du Japon (JPO) et en collaboration avec l'Union africaine (UA) et le Gouvernement du Sénégal, une conférence ministérielle africaine sur la propriété intellectuelle, qui se tiendra du 3 au 5 novembre au Sénégal. Organisée autour du thème 'La propriété intellectuelle pour une Afrique émergente', cette conférence ministérielle vise à « explorer les opportunités et les défis qui attendent l'Afrique s'agissant d'établir un système d'innovation dynamique et d'utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle », selon le programme provisoire de la réunion.

Accent sur une large utilisation de la propriété intellectuelle

Un bref examen du programme provisoire de la conférence révèle un accent particulier sur une protection renforcée de la propriété intellectuelle et une utilisation expansive de celle-ci de manière orthodoxe. Dans le cadre du thème Science, technologie et innovation, la plupart des sessions de la conférence se concentrent sur la contribution centrale de la propriété intellectuelle à l'innovation, la compétitivité et la création de richesse. Le thème Droit d'auteur et créativité se focalise sur « le droit d'auteur comme incitation et moteur de croissance dans l'environnement numérique » et sur « l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle » dans l'industrie du sport et de la mode. Une seule des sessions de la conférence est spécifiquement consacrée à une préoccupation d'intérêt public : la mise en œuvre du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés, aux œuvres publiées.

Les intervenants de la conférence proviennent essentiellement des gouvernements et du secteur privé, avec pratiquement aucune participation de la société civile et des organisations non-gouvernementales. Ceci laisse entrevoir une absence potentielle de diversité de points de vue, et un manque de consultations à large échelle sur des sujets pourtant souvent controversés et faisant l'objet de vifs débats dans la sphère publique. On dénote aussi l'absence de chercheurs et de réseaux de recherche crédibles, qui se concentrent sur la contextualisation de la propriété intellectuelle et des dynamiques de la politique d'innovation en rapport avec les réalités africaines.

Enfin, le programme de la conférence ne reflète pas les principales priorités et propositions avancées par les pays africains au cours des dernières années au niveau international, à l'OMPI et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au sein de ces forums, les pays africains ont continuellement œuvré à la promotion de régimes de propriété intellectuelle équilibrés qui appuient leurs objectifs de politique publique. Par exemple, ils ont constamment avancé la nécessité de garantir que les brevets soient au service de la protection de la santé publique et de l'accès aux médicaments, ainsi que de promouvoir le transfert de technologie aux pays pauvres. Ils ont, en outre, ardemment plaidé pour l'adoption de normes mondiales juridiquement contraignantes pour la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre l'appropriation illicite, en particulier dans le cadre de l'organe principal de l'OMPI qui traite de ces questions, le Comité intergouvernemental (IGC).

UPOV

Créée en 1961, l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est une organisation intergouvernementale dont l'objectif est de protéger juridiquement les droits de propriété intellectuelle des obtenteurs sur leurs variétés au niveau international. La dernière révision de sa convention remonte à 1991.

Recherches sur l'innovation et la propriété intellectuelle en Afrique

Toute approche en matière de promotion de la propriété intellectuelle et de l'innovation en Afrique doit être solidement ancrée dans les réalités et les expériences africaines. Les recherches empiriques indiquent une situation diverse et contrastée à cet égard.

Ainsi, les résultats de certaines recherches mettent en évidence l'utilité du « développement d'une image de marque (branding), que ce soit à travers la réputation uniquement, ou grâce à la protection par des indications géographiques, des marques collectives ou des marques de certification » afin de renforcer la valeur ajoutée de certains produits agricoles des pays africains comme le café ; et il est vrai que cette question est dûment prise en compte par la conférence ministérielle.

Par contre, pour ce qui est des droits d'auteur, un projet de recherche majeur mené dans huit pays africains¹ a constaté que, dans ces pays, les lois relatives aux droits d'auteur concernant l'Internet « restreignent l'accès aux outils pédagogiques en encourageant l'utilisation de mesures de protection technologique et en interdisant leur contournement, même à des fins ne portant pas atteinte aux droits d'auteur ». Selon ce projet de recherche, « de telles restrictions peuvent réduire les possibilités d'apprentissage offertes par les technologies numériques en général, et par les TIC en particulier ». Dans de nombreux cas, les dispositions de ces lois « vont au-delà des normes reflétées dans les traités et les accords internationaux existants ».

Toute approche en matière de promotion de la propriété intellectuelle et de l'innovation en Afrique doit être solidement ancrée dans les réalités et les expériences africaines.

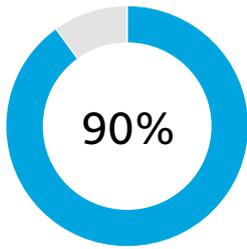
Dans le domaine de l'agriculture, une étude récente note que par le biais de plusieurs initiatives régionales et lois nationales, les pays africains sont en train d'adopter rapidement des normes sur la protection des obtentions végétales qui vont même au-delà de la Convention UPOV de 1991 – cette dernière étant le régime le plus strict de protection des droits des obtenteurs –, avec une prise en compte minimale des droits des agriculteurs, alors qu'ils fournissent plus de 90 pourcent de l'alimentation sur le continent africain. Les agriculteurs sont en train d'être criminalisés en raison de leurs pratiques traditionnelles d'échange de semences. Les droits des obtenteurs et d'autres formes de propriété intellectuelle constituent une menace potentielle pour la viabilité et la survie des pratiques agricoles et des variétés de plantes traditionnelles du continent, avec de lourdes conséquences pour la sécurité alimentaire².

Les conclusions d'un autre projet de recherche important³, portant sur les scénarios futurs de l'innovation en Afrique et sur la dynamique de la propriété intellectuelle, montrent par exemple que « les systèmes de brevets sont peu pertinents pour une grande partie des modes d'innovation et de créativité qui prévalent en Afrique ». Un des auteurs va encore plus loin, et soutient que « des régimes de brevets nationaux dysfonctionnels sont non seulement en contradiction avec l'esprit des lois nationales, mais découragent également la R&D et entravent la dissémination des connaissances technologiques ; ceci, en retour, sape le bien-être social et le développement ».

Ces tendances soulèvent nombre de préoccupations qui devraient être prises en compte par la réunion des ministres à Dakar.

La propriété intellectuelle doit servir le développement

À la lumière de ce qui précède, un certain nombre de questions se posent. Pourquoi les pays les plus pauvres d'Afrique adoptent-ils des normes de propriété intellectuelle qui vont souvent au-delà de leurs obligations internationales ? Sur la base de données



L'OMPI tire environ 90 pourcent de ses recettes du système d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle qu'elle administre.

empiriques, quels sont les droits de propriété intellectuelle les plus adaptés aux réalités africaines pour promouvoir l'innovation et la créativité ? Comment les pays africains peuvent-ils se prévaloir des limitations, exceptions et flexibilités des lois et traités relatifs à la propriété intellectuelle, si nécessaire, pour subvenir à leurs énormes besoins éducatifs et technologiques ? Et surtout, comment ces questions se rattachent-elles aux efforts plus larges que les pays africains doivent fournir pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) récemment adoptés au niveau international ? À cette étape critique du processus de développement en Afrique, ce sont là les questions clés que la prochaine conférence ministérielle africaine sur la propriété intellectuelle devrait aborder en vue d'adopter une vision de la propriété intellectuelle au service du développement.

Une telle vision s'accorde avec le fait que la majeure partie des pays africains sont à compter parmi les pays les moins avancés (PMA) et sont exemptés jusqu'en 2021 de la nécessité de mettre en œuvre la plupart des obligations de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC), l'instrument de l'OMC qui énonce les normes internationales minimales en matière de propriété intellectuelle pour tous les membres de l'organisation. C'est la seconde fois qu'une telle exemption est accordée par l'OMC. Cette année, l'OMC pourrait à nouveau renouveler l'exemption spécifique accordée aux PMA concernant la mise en application des brevets sur les produits pharmaceutiques, qui doit expirer en 2016, date butoir énoncée dans la Déclaration de Doha de 2001 sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.

Cette vision est également en phase avec les débats en cours à l'échelle mondiale sur la propriété intellectuelle, qui soulèvent des interrogations croissantes sur le degré d'importance de celle-ci dans le processus d'innovation, à la lumière de données économiques récentes. En août dernier, la revue *The Economist* a examiné les relations entre les brevets et l'innovation, en faisant valoir que si « le régime de brevets actuel opère au nom du progrès, il fait reculer l'innovation » et qu'il y a un besoin urgent de « remédier » à cela. Plusieurs autres organes de presse économique influents ont publié des articles défendant des points de vue similaires au cours des dernières années. De nombreux pays ont mis en œuvre des réformes de leurs lois et de leurs systèmes de brevets afin de les mettre davantage au service de l'innovation.

Il est donc assez surprenant qu'au moment où un débat global si intense est en cours sur le rôle de la propriété intellectuelle, les pays les plus pauvres soient exposés à une vision partielle et partielle de celle-ci, qui suscite précisément des critiques importantes dans les pays industrialisés.

Les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement sont-elles vraiment mises en œuvre ?

L'OMPI a une longue tradition de promotion d'une vision biaisée de la propriété intellectuelle, qui vante les avantages absolus de celle-ci et ceci malgré qu'elle soit devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1974. Une telle vision est ancrée dans l'histoire de l'OMPI – marquée par une étroite association avec les détenteurs de droits de propriété intellectuelle – et s'est amplifiée avec le temps, car de nos jours l'organisation tire la majeure partie de ses recettes (90 pourcent) du système d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle qu'elle administre – en particulier le Traité de coopération sur les brevets (TCB).

L'adoption de l'Accord sur les ADPIC et le débat qui a suivi sur les brevets et l'accès aux médicaments ont rendu de plus en plus intenable les positions traditionnelles de l'OMPI sur la propriété intellectuelle. En 2004, un groupe de pays en développement a lancé le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, une initiative visant à faire adopter par l'OMPI une approche plus équilibrée et plus nuancée de la propriété intellectuelle, plus favorable à l'innovation et plus sensible aux préoccupations en matière d'intérêt public et de développement.

En 2007, dans le cadre de ce plan d'action, un ensemble de 45 recommandations a été adopté afin d'intégrer la dimension du développement dans le travail de l'organisation

et de s'assurer qu'elle reconnaisse tant les avantages que les coûts de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier lors de l'octroi d'assistance technique aux pays en développement. La Recommandation 1 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement souligne : « L'assistance technique de l'OMPI doit être axée sur le développement et la demande et doit être transparente ; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres. »

Au cours des dernières années, on a assisté à un large débat visant à déterminer dans quelle mesure les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement ont été effectivement mises en œuvre. Ce dernier a été l'occasion pour certains d'émettre d'importantes réserves concernant l'intégration de la dimension du développement dans le travail de l'organisation. Une évaluation indépendante de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement est actuellement menée par un groupe d'experts indépendants.

Alors que plusieurs recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement visent à aider les pays en développement à faire un meilleur usage de leurs systèmes de propriété intellectuelle, plusieurs recommandations ont pour but de garantir que les régimes de propriété intellectuelle soient plus équilibrés, en particulier grâce au recours aux flexibilités dans les lois et les traités en la matière. Par exemple, la Recommandation 17 énonce que, « dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA. »

L'approche reflétée dans l'ensemble du programme de la prochaine conférence ministérielle africaine sur la propriété intellectuelle montre que la mise en œuvre de certaines de ces recommandations reste, dans le meilleur des cas, un chantier inachevé, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'assistance technique aux pays pauvres et la promotion de l'innovation et de l'accès au savoir.

Ahmed Abdel-Latif

Directeur du programme Innovation, Technologie et Propriété intellectuelle à l'ICTSD (Centre du commerce et du développement durable). Auparavant, il a été délégué égyptien et coordinateur du groupe africain à l'OMPI.

Dick Kawooya

Professeur adjoint au sein de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'Université de Caroline du Sud.

Chidi Oguamanam

Professeur de droit au sein du Centre pour le droit, la technologie et la société à la faculté de droit (Section du Common Law) de l'Université d'Ottawa, et membre fondateur du Réseau panafricain Open African Innovation Research (Open AIR) Network.

Conclusion

La prochaine conférence ministérielle africaine de l'OMPI offre une occasion unique pour mettre en œuvre une approche différenciée et nuancée de la propriété intellectuelle en Afrique. Une approche qui prend pleinement en compte la dynamique de l'innovation et de la propriété intellectuelle sur le terrain, en Afrique, au lieu d'une approche érigée et biaisée. C'est une occasion qu'il ne faudrait pas rater. En outre, les pays africains eux-mêmes doivent s'efforcer de garantir une cohérence et une coordination plus efficaces entre les positions et les priorités qu'ils défendent au niveau international, à l'OMC et à l'OMPI, et les discussions au sein de telles rencontres régionales.

-
- ❶ L'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Mozambique, le Sénégal, l'Afrique du Sud et l'Ouganda. Voir *The African Copyright and Access to Knowledge (ACA2K) Project*, <http://www.aca2k.org/>.
 - ❷ Chidi Oguamanam, *Breeding Apples for Oranges: Africa's Misplaced Priority Over Plant Breeders' Rights*, *Journal of World Intellectual Property*, Août 2015.
 - ❸ *Knowledge & Innovation in Africa: Scenarios for the Future*, 2013 and *Innovation & Intellectual Property: Collaborative Dynamics in Africa*, 2014, Open A.I.R. Project.

CHINE

Commerce entre la Chine et l'Afrique subsaharienne: comment dépasser la dépendance vis-à-vis des matières premières?

Manitra A. Rakotoarisoa, Cheng Fang

Le commerce entre la Chine et l'Afrique subsaharienne est asymétrique. Alors que l'ASS importe essentiellement des biens manufacturés de Chine, elle n'y exporte quasiment que des matières premières. Quelles sont les options pour y remédier?

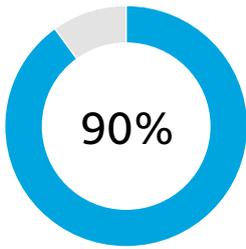
Bien que le commerce entre la Chine et l'Afrique subsaharienne (ASS) se soit rapidement accru durant les dernières années, cette dernière reste un partenaire commercial mineur pour la Chine. Seulement 2,4 pourcent des importations chinoises en proviennent, et ces importations sont composées à 90 pourcent de pétrole et de produits miniers. Pour l'ASS en revanche, la Chine représente une importante source d'importations, comptant pour 10 pourcent de ses importations totales. En 2008, par exemple, les importations en provenance de Chine ont totalisé 25 milliards de dollars EU et se composaient principalement de produits textiles et de vêtements (24 pourcent) ainsi que d'autres produits manufacturés (62 pourcent).

L'inquiétude provient du fait qu'avec des prix des matières premières qui fluctuent, une telle structure des échanges pourrait accroître la dépendance de l'ASS vis-à-vis des secteurs minier et extractif en tant que sources de revenu d'exportation, tout en entravant le développement des secteurs agricole et manufacturier, qui constituent pourtant les sources principales de valeur ajoutée et d'emploi. Est-il possible d'inverser cette situation, de sorte que l'ASS exporte vers la Chine moins de matières premières, en particulier de pétrole et de produits miniers, et plus de produits transformés et de produits à haute valeur ajoutée ?

Les options de politiques commerciales ont des effets limités

Il semble que la politique commerciale n'offre qu'une faible marge de manœuvre. L'élimination bilatérale des droits de douane n'apportera que des gains limités car la Chine constitue d'ores et déjà l'un des marchés les plus ouverts pour l'ASS. Les tarifs douaniers moyens appliqués par la Chine à l'égard des pays les moins avancés (PMA), et de l'ASS en particulier, sont déjà bas : entre 2005 et 2010, le tarif moyen pondéré est tombé de 2 à 0,5 pourcent (le tarif moyen est tombé de 7,14 à 2,83 pourcent). En raison du faible volume d'exportation de l'ASS vers la Chine, la réduction des droits de douane a des effets limités en matière de bien-être et de modification des termes de l'échange. De même, subventionner l'agriculture et la production manufacturière domestiques ne constitue pas une solution viable, car nombre de pays d'ASS ne dispose que de peu de ressources ; et même si elle était subventionnée, la production manufacturière d'ASS aurait de la peine à concurrencer une production chinoise hautement compétitive, que ce soit sur les marchés domestiques ou internationaux.

Il pourrait sembler attractif pour les pays d'ASS d'en revenir au protectionnisme et à la substitution des importations, en restreignant l'importation de bien chinois pour protéger les secteurs domestiques. Mais là encore, une augmentation soudaine de la production manufacturière et un accroissement durable du bien-être sont loin d'être garantis. De telles restrictions auraient des impacts négatifs sur le bien-être, car les ménages et les entreprises africaines dépendent lourdement de l'importation de biens manufacturés et de biens intermédiaires bon marché en provenance de Chine. Les seuls secteurs qui pourraient bénéficier d'une telle protection sont les secteurs intensifs en main d'œuvre peu qualifiée, comme le textile, mais même cela ne pourra ni absorber l'intégralité de la force de travail libérée par les secteurs en déclin, ni d'offrir des emplois plus qualifiés



Les exportations de l'Afrique subsaharienne vers la Chine sont composées à 90 pourcent de produits des industries minières et extractives.

permettant d'améliorer l'efficience de l'allocation des ressources. De plus, de telles restrictions des importations annuleraient tous les effets de *spillover* du commerce sur la productivité de l'ASS.

En outre, les résultats de simulations démontrent que le libre-commerce à l'intérieur des différents accords commerciaux régionaux (ACR), et entre ces derniers, accroît l'emploi et le bien-être de l'ASS en tant que région. Cette libéralisation au sein des ACR, et entre eux, va certes permettre d'accroître les échanges intra-régionaux en ASS avec des pertes minimales (en termes de reorientation des échanges) pour la Chine, mais elle ne suffira pas à inverser une structure des exportations lourdement dépendante des secteurs extractif et minier. Dans l'ensemble, une combinaison entre l'élimination des droits de douanes sur les exportations de l'ASS vers la Chine et le libre-commerce au sein des ACR, ainsi qu'entre ces derniers, n'a pas d'impact significatif sur la structure du commerce entre la Chine et l'ASS.

La production manufacturière peut être la clé, et la Chine a un rôle à jouer...

À l'heure d'explorer les alternatives qui pourraient améliorer le bien-être de l'ASS significativement grâce à son commerce avec la Chine, et réduire sa dépendance vis-à-vis des exportations de matières premières, il est important d'examiner de près la structure du commerce de l'ASS en général. Le commerce de l'ASS est caractérisé par de faibles niveaux d'exportation de biens manufacturés : 60 pourcent de son revenu d'exportation total proviennent des secteurs extractif et minier et seulement, alors que les biens manufacturés – autres qu'alimentaires – ne représentent que 13,5 pourcent. Cette structure est encore plus marquée dans son commerce avec la Chine : 90 pourcent des exportations vers la Chine sont concentrés dans les secteurs minier et extractif, et les biens manufacturés ne dépassent pas les 5 pourcent. Dans la recherche de stratégies visant à accroître l'impact du commerce sur le bien-être en ASS, une option toute trouvée serait d'inverser cette tendance, en enclenchant une diversification qui permettrait d'accroître la part de biens transformés et manufacturés.

La Chine pourrait jouer un grand rôle dans la diversification des exportations de l'ASS, pour trois raisons. En premier lieu, la Chine constitue un grand marché d'exportation pour le reste du monde ; avec un revenu par tête en augmentation continue, la demande de biens semi-transformés et même transformés fera de même. En second lieu, la Chine représente une source d'emploi potentiel pour le reste du monde : avec l'accroissement du revenu par tête en Chine, le coût d'opportunité de la main d'œuvre grimpe également, amenant les fabricants chinois à délocaliser certaines activités dans de nombreux pays en développement asiatiques (p. ex. le Vietnam), ou même à relocaliser certaines activités aux États-Unis. En troisième lieu, un commerce de biens manufacturés accru avec la Chine augmentera les chances de *spillover* en matière de technologie et de recherche et développement. Après tout, comme nous l'avons déjà mentionné, les importations de l'ASS en provenance de Chine proviennent principalement du textile et des vêtements (22 pourcent) ainsi que des autres secteurs manufacturiers (64 pourcent). Dans l'ensemble, le rôle de la Chine en tant que marché d'exportation, fournisseur d'emploi et source de *spillover* en termes de technologie et de recherche et développement a été négligé, et il mériterait désormais d'être sérieusement examiné.

... Mais il faut renforcer le capital humain, la productivité et la technologie

Si les exportations de produits manufacturés de l'ASS sont à la traîne, c'est en raison de sa faible productivité du travail et de son manque de progrès technique. Les projections de la croissance de la productivité du travail par secteur confirment que l'ASS et la Chine sont situées à l'opposé sur l'échelle de la productivité du travail, en particulier dans le secteur manufacturier. La main d'œuvre qualifiée et spécialisée est rare et peu mobile entre les secteurs. Pour que l'ASS soit capable de diversifier ses exportations en accroissant la part des produits semi-transformés et transformés, ou de bénéficier d'effets de *spillover* grâce aux importations de produits manufacturés en provenance de Chine, la productivité du travail et des facteurs de production dans le secteur manufacturier devra s'accroître, et rapidement. À moins que la productivité du travail et la technologie passent

rapidement à la vitesse supérieure, l'ASS ne pourra pas tirer profit de la délocalisation des activités manufacturières chinoises.

Quelle est l'ampleur des progrès technologiques et des gains de productivité du travail qui sont nécessaires en vue de stimuler une croissance de la production et des exportations de produits manufacturés et accroître le bien-être ? Les résultats de simulations indiquent que même des améliorations modestes de la productivité du travail et de la technologie, au rythme de 2 ou 3 pourcent par année, peuvent accroître le bien-être de manière significative et booster la production et les exportations de biens manufacturés. Cette grande réactivité n'est pas surprenante au vu du niveau de productivité actuel très bas en ASS. De surcroît, un *spillover* en matière de recherche et développement grâce au commerce avec la Chine industrialisée pourrait aider. Mais est-ce que d'importantes améliorations de la productivité du travail et du progrès technique dans le secteur manufacturier sont susceptibles de réduire la très haute dépendance de l'ASS vis-à-vis des secteurs minier et extractif dans ses exportations vers la Chine ? La réponse est non, ou du moins pas immédiatement. La valeur et la part actuelle de ces secteurs dans les exportations sont trop hautes pour être réduites en quelques années.

Comment donc aller de l'avant ?

Mais alors, que faire ? Le libre-commerce, l'accroissement de la productivité du travail et l'amélioration de la technologie contribueront à augmenter le bien-être en ASS et les exportations de la région, mais cela ne sera pas suffisant pour réduire immédiatement la part importante qu'occupent les matières premières dans ses exportations. Des restrictions quantitatives volontaires pourraient s'avérer nécessaires pour altérer cette tendance de manière significative. Mais de telles restrictions restent controversées et peuvent être contre-productives, car elles réduisent les recettes publiques et amènent souvent au développement d'un marché noir, en particulier dans des pays où les institutions de marché sont faibles. Une autre option consisterait à délocaliser certaines parties des opérations de transformation en ASS, afin de capturer une partie de la valeur ajoutée et offrir des opportunités d'emploi. Pour que cela se produise, les pays d'ASS devraient s'efforcer d'atteindre les niveaux d'infrastructure et de capital humain nécessaires à ce type d'opérations.

Pour l'ASS, il est urgent de poursuivre de hauts taux de croissance en matière de productivité du travail et de technologie, afin de capturer et d'étendre les gains du commerce avec la Chine et avec le reste du monde. Pour stimuler ce progrès technique et ces accroissements de productivité du travail, des politiques efficaces sont nécessaires, afin de favoriser la création et le renforcement d'une main d'œuvre qualifiée, ainsi que d'investir dans la formation et la recherche. La Chine peut aider l'ASS et contribuer à faciliter ce cheminement vers l'industrialisation. Pour ce faire, la Chine pourrait renforcer le *spillover* en matière de recherche et développement dans son commerce avec l'ASS par un transfert direct de technologie et un investissement direct dans les secteurs agricole et manufacturier, tout en maintenant son fort soutien (actuellement 34 pourcent des projets mis en œuvre en Afrique) pour le développement des infrastructures africaines. Mais le cheminement sera d'autant plus facile si la Chine et l'ASS commencent d'abord par s'accorder sur le fait que des gains accrus peuvent être récoltés, en se focalisant moins sur le commerce des matières premières et davantage sur le commerce des biens manufacturés et transformés.



Manitra A. Rakotoarisoa
Économiste du commerce international au sein de la Division du commerce et des marchés de la FAO.



Cheng Fang
Économiste du commerce international au sein de la Division du commerce et des marchés de la FAO.

UNION EUROPÉENNE

La nouvelle stratégie commerciale de l'UE esquisse une relation « redéfinie » avec l'Afrique

La Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie commerciale, dans laquelle elle définit certains axes d'actions en lien avec l'Afrique et la question du développement.

La Commission européenne a présenté, mercredi 14 octobre, sa nouvelle stratégie en matière de commerce et d'investissement. Intitulée « Le commerce pour tous : vers une politique commerciale et d'investissement plus responsable », celle-ci s'articule autour de trois principes directeurs : l'efficacité, la transparence et la promotion des valeurs européennes. Ce faisant, selon un communiqué officiel de la Commission, cette nouvelle stratégie garantit que la politique commerciale européenne bénéficie au plus grand nombre.

« Les Européens savent que le commerce peut créer de l'emploi, de la croissance et des investissements pour les consommateurs, les travailleurs et les petites entreprises, et ils sont favorables au renforcement de ces effets. Par contre, ils ne veulent aucun compromis sur les principes essentiels comme les droits de l'homme, le développement durable dans le monde ou une réglementation et des services publics de qualité chez eux », a déclaré la Commissaire en charge du commerce, Cecilia Malmström. « La politique commerciale doit dès lors être plus efficace, plus transparente et plus respectueuse de nos valeurs. En bref, elle doit être plus responsable. C'est ce que nous nous efforçons de faire aujourd'hui », a-t-elle ajouté.

La nouvelle stratégie commerciale et d'investissement octroie évidemment une place de choix aux importants projets actuellement sur la table de la diplomatie commerciale européenne, comme les négociations du Cycle de Doha à l'OMC, le Traité de commerce et d'investissement transatlantique (TTIP), l'accord de libre-échange UE-Japon et l'accord d'investissement UE-Chine. Elle ouvre également la porte à de nouvelles négociations, en particulier dans la région Asie-Pacifique (avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et l'Indonésie), et prévoit la modernisation de certains accords de libre-échange existants (Mexique, Chili, et l'union douanière avec la Turquie). Enfin, elle vise un renforcement des relations de l'UE avec ses partenaires sur le continent africain.

Une relation « redéfinie » avec l'Afrique

La stratégie insiste sur l'importante transformation que le continent africain est en train de vivre et sur l'impact considérable que celle-ci aura sur le monde dans les années et décennies à venir. S'il est vrai que l'Afrique a connu une croissance plus rapide que n'importe quel autre continent durant la dernière décennie, la Commission européenne estime que le principal défi à relever sera de rendre cette croissance durable.

Pour la Commission, les enjeux en termes de réduction de la pauvreté et de création de nouvelles opportunités économiques sont immenses, et l'Afrique doit désormais mettre en œuvre un agenda efficace pour la transformation économique et l'industrialisation (Sur ce sujet, voir *Passerelles*, vol. 16, n°2). Elle souligne que commerce et l'investissement constituent, dans cette optique, deux vecteurs puissants.

En particulier, la stratégie de l'exécutif européen met l'accent sur le rôle crucial de l'intégration régionale sur le continent africain, relevant à quel point l'Afrique souffre de marchés très fragmentés et cloisonnés par de nombreuses barrières. Dans les faits, le commerce intra-continentale ne représente qu'environ 12 pourcent du total des échanges de l'Afrique, contre environ 55 pourcent pour l'Asie et plus de 70 pourcent pour l'Europe. Exception faite de l'Océanie, l'Afrique reste le continent qui commerce le moins avec

lui-même (Sur ce sujet, voir *Passerelles*, vol. 16, n°5). La Commission s'engage donc à continuer de soutenir l'intégration régionale en Afrique, en offrant une aide spécifique en matière de renforcement des capacités, y compris par le biais de l'initiative Aide pour le commerce.

Le document insiste également sur l'importance de l'évolution que constituent les Accords de partenariats économiques (APE). Ces derniers sont des accords commerciaux asymétriques, négociés par région, entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ils remplacent le régime de nature unilatérale ayant régi les relations commerciales UE-ACP pendant plus de trente ans. Saluant la conclusion de trois de ces accords durant l'année 2014, la Commission souligne que les APE ont établi un nouveau partenariat dynamique entre les deux continents et tracé la voie pour une coopération plus étroite.

L'importance capitale de la mise en œuvre des APE est soulignée dans la stratégie. La Commission européenne estime que ces accords peuvent aider à mettre en place un environnement des affaires plus prévisible et transparent, précisant néanmoins que des réformes substantielles seront nécessaires au niveau domestique. Pour que les gouvernements africains parviennent à délivrer le plein potentiel des APE, en particulier en matière de développement, les défis seront nombreux, mais la Commission affirme être prête à leur venir en aide. « La Commission va travailler avec ses partenaires africains pour s'assurer de l'implémentation effective des APE par la mise en place d'institutions, de structures et de mécanismes forts, qui contribueront également au renforcement de la bonne gouvernance et des réformes opérées dans le domaine de l'état de droit », prévoit la nouvelle stratégie commerciale.

Côté européen, on répète aussi depuis longtemps que les APE auront un impact positif l'intégration africaine. « Les APE soutiennent également l'intégration régionale de l'Afrique et préparent le terrain pour des efforts d'intégration plus large », peut-on lire dans le document de la Commission. Dans un contexte marqué par le lancement, en juin dernier, de la Zone de libre-échange Tripartite et des négociations pour l'établissement d'une zone de libre-échange continentale, les APE seraient donc un élément favorable pour ces initiatives d'intégration. Certains observateurs ne sont toutefois pas du même avis. En particulier, plusieurs experts de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA-ONU) mettent en garde contre les impacts potentiellement négatifs que les APE pourraient avoir sur l'intégration régionale sur le continent. (Voir Mevel, Valensisi et Karingi, *Passerelles*, 11 décembre 2014)

De manière intéressante, l'exécutif européen ne souhaite pas s'arrêter à la simple mise en œuvre des accords existants – pour ceux qui existent déjà. Sa stratégie appelle également à approfondir les relations économiques, sur la base des APE, avec les groupements régionaux qui le désirent, en particulier par le biais de la clause de révision de ces accords. « Il existe de bonnes raisons pour progressivement étendre la couverture des APE à des domaines comme les services et les investissements », estime la commission. Une des critiques émises par certains observateurs réside justement dans le fait que la plupart des APE restent des accords étroitement axés sur le commerce des marchandises, sans prendre en compte la sophistication croissante des marchés (voir Ramdoo, *Passerelles*, 16 octobre 2015).

Concernant l'investissement, le document indique que la Commission envisage de conclure des accords d'investissement bilatéraux avec certaines économies clé du continent, en fonction de certains critères économique et du cadre légal existant en la matière. De même, le développement de principes dans le domaine de l'investissement, de manière conjointe avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales, constitue l'un des axes d'action de la stratégie.

Développement et PMA

Avec sa nouvelle stratégie, l'exécutif européen entend promouvoir les valeurs de l'UE par le biais du commerce et de l'investissement, y compris le développement des pays pauvres,

le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la promotion de certains standards sociaux et environnementaux. À l'image du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, la stratégie de la Commission place une emphase particulière sur le rôle crucial que peut jouer le commerce dans le façonnement d'un avenir prospère et durable pour tous (voir *Passerelles*, 25 août 2015).

Afin de promouvoir le développement par le commerce, la Commission compte continuer de s'engager en faveur d'un ensemble de dispositions pour les PMA dans le cadre d'une conclusion du Cycle de Doha. S'il paraît clair qu'une telle conclusion ne pourra se matérialiser cette année, la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, en décembre prochain, pourrait voir l'adoption d'un « mini-paquet » de mesures au bénéfice des membres les plus pauvres de l'organisation. La Commission entend également militer, dans le cadre de l'OMC, du G20 et d'autres forums multilatéraux, pour une surveillance des effets des mesures protectionnistes dont souffrent les PMA, et pour leur élimination.

Un autre élément notable réside dans la volonté de la Commission de mieux évaluer et gérer l'impact des accords de libre-échange (ALE) sur les PMA. Elle compte ainsi « entreprendre une analyse approfondie des effets potentiels des nouveaux ALE sur les PMA dans les études d'impact sur le développement durable, en vue de concevoir des mesures d'accompagnement lorsque cela s'avère nécessaire ». Dans le cadre du TTIP, et d'autres négociations pouvant toucher aux questions réglementaires, l'exécutif européen veut également proposer des mesures qui auraient des retombées positives pour les pays en développement.

Selon la Commission, l'UE constitue le marché le plus ouvert aux pays en développement, notamment grâce à l'initiative « Tout sauf les armes » de 2001 en faveur des pays les moins avancés (PMA). Cette dernière se fonde sur le système de préférences généralisé (SPG) – un système d'exceptions à la clause de la nation la plus favorisée qui permet aux pays développés d'octroyer aux pays en développement un traitement préférentiel – et offre un accès libre au marché européen pour la quasi-totalité des biens en provenance des PMA. « Si l'on exclut l'énergie, l'UE importe davantage en provenance des pays les moins avancés que les États-Unis, le Canada, le Japon et la Chine réunis », indique le document.

Un des objectifs annoncés consiste à promouvoir l'intégration et la progression des pays en développement au sein des chaînes de valeurs régionales et globales. Dans cette optique, la Commission compte entreprendre un examen approfondi de la stratégie européenne d'aide pour le commerce, afin de renforcer la capacité des pays en développement à faire usage des opportunités qui leur sont offertes dans les accords commerciaux (sur ce sujet, voir *Passerelles*, Vol. 16, n° 4).

De surcroît, l'exécutif européen indique vouloir également passer en revue son approche en vertu du système généralisé de préférences (SPG) d'ici 2018. L'UE avait simplifié, en 2007, les règles d'origines applicables dans le cadre du SPG, une évolution saluée par nombre de pays en développement, dont le groupe des PMA (voir *Passerelles*, 11 mai 2015). « L'examen constituerait une opportunité de faire le bilan des enseignements tirés par rapport aux préférences sur les biens, et d'envisager des préférences similaires dans le domaine des services », peut-on lire dans le document. À cet égard, l'UE fait partie des 20 membres de l'OMC ayant formellement notifié les préférences concrètes qu'ils comptent octroyer aux PMA en vertu de la Dérogation services (voir *Passerelles*, 13 octobre 2015).

OMC

Les ministres du commerce ACP adoptent une déclaration en vue de la ministérielle de Nairobi

Les ministres du commerce ACP ont adopté une déclaration soulignant leurs positions en vue de la 10ème conférence ministérielle de l'OMC.

Après deux jours de réunion à Bruxelles, les ministres du commerce des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont adopté une déclaration soulignant leurs positions en vue de la 10ème conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra en décembre à Nairobi. « Le Groupe ACP doit travailler d'arrache-pied pour que la conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi soit un succès », a déclaré Patrick Gomes, le Secrétaire général du groupe, lors de la rencontre.

Le Secrétaire général de l'OMC, Roberto Azevêdo, qui a assisté à la réunion et fourni un aperçu de l'état des négociations, a indiqué que « malgré des efforts très intensifs sur toutes les questions centrales du PDD [NDLR : le Programme de développement de Doha] », peu de progrès ont été effectués, à part dans quelques domaines spécifiques. « Nous ne parviendrons pas à conclure le PDD avec succès à Nairobi », a-t-il ajouté.

Tout en exprimant certaines réserves sur les chances de parvenir à des résultats dans les domaines centraux du PDD, Azevêdo a néanmoins souligné qu'une convergence est possible sur d'autres sujets, tels que la concurrence à l'exportation dans l'agriculture, les questions relatives aux pays les moins avancés (PMA) et au développement, ainsi que des dispositions de transparence concernant les mesures anti-dumping et le secteur de la pêche. « Nos membres à Genève ont soumis des propositions qui ont été reconnues mais pas encore incluses dans ce mini-paquet », a déclaré Joshua Setipa, Ministre du commerce et de l'industrie du Lesotho.

Lors d'une session spéciale qui s'est déroulée séparément, la Commissaire européenne chargée du commerce, Cecilia Malmström, a également déploré le « manque de volonté politique » de la part de nombreux membres de l'OMC. Selon elle, c'est ce qui a rendu « très difficile » de parvenir à une entente générale sur tous les domaines du Programme de développement de Doha.

Préserver le PDD après Nairobi

La déclaration du Groupe ACP encourage les membres de l'OMC à « de traiter les questions encore non résolues du PDD, avec le développement comme composante clé ». Le document appelle également les membres de l'OMC à s'assurer que toutes les questions non résolues dans le cadre du mandat du PDD relatif au développement soient traitées après Nairobi, en vue de conclure le PDD « le plus tôt possible ».

« Nous sommes plutôt surpris d'entendre les suggestions de certains membres de l'OMC visant à abandonner le cadre du PDD après Nairobi », a déclaré Gomes. Ce dernier a rappelé que le Groupe ACP croit encore dans le PDD, qui selon eux comprend une dimension de développement essentielle.

Dans ses remarques, Azevêdo a expliqué que certains membres sont de l'avis que sans aucun consensus sur la fin du Cycle de Doha, alors les négociations devront simplement continuer. D'autres membres, dans le même temps, maintiennent que s'il n'y a pas de résultat à Nairobi, il en sera fini du PDD dans sa forme actuelle. Le Secrétaire général a toutefois relevé que « tous les membres sont d'accord de continuer, dans le futur, les négociations sur les questions centrales du PDD, telles que l'agriculture, l'accès au marché pour les produits non-agricoles, et les services ».

Plus tôt dans l'année, le groupe a présenté divers éléments pour la définition d'un programme de travail post-Bali sur les questions restantes du PDD, suivis d'une autre proposition, en juillet, visant à aplanir les divergences sur ces questions avec Nairobi en ligne de mire.

La plupart sont des PMA et des petites économies vulnérables (PEV) souffrant de contraintes structurelles et de déficits en matière d'infrastructures. Beaucoup dépendent aussi fortement de leurs exportations de matières premières à destination de certains partenaires commerciaux. Les ministres du Groupe ACP se réuniront à Nairobi le 14 décembre, juste avant la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, pour faire le point sur la situation et s'accorder sur une position finale.

Propositions relatives au développement

Les États ACP insistent sur la préservation des flexibilités en faveur des pays les moins avancés et des petites économies vulnérables dans le cadre des négociations futures sur les produits agricoles et non-agricoles. « Le niveau d'ambition de toute flexibilité sera ajusté de manière proportionnelle au niveau d'ambition des négociations dans leur ensemble », peut-on lire dans la déclaration.

Les ministres ACP soulignent que les décisions doivent être prises par le biais d'un processus transparent, inclusif et fondé sur le consensus. Selon eux, les membres devraient s'efforcer de parvenir à un ensemble de résultats relatifs au développement qui prend en compte les préoccupations et les intérêts des pays ACP.

Le document mentionne également à de nombreuses reprises l'importance des objectifs de développement du PDD, y compris les principes d'une réciprocité qui ne soit pas totale et du traitement spécial et différencié (TSD) – en d'autres termes, ces dispositions qui fournissent aux pays en développement certaines flexibilités et certains droits particuliers, et qui donnent aux pays développés la possibilité de leur octroyer un traitement plus favorable qu'aux autres membres de l'OMC.

Par exemple, le Groupe ACP est en faveur d'objectifs de réduction des droits de douanes différenciés pour les pays développés, les pays en développement, ainsi que les petites économies vulnérables, en vertu de ces principes. La déclaration appelle également à une exemption de toute réduction tarifaire pour les PMA et à un examen des obstacles non-tarifaires (ONT) sur les marchés des pays développés.

Le Groupe vise des décisions « concrètes et contraignantes » dans les domaines également mis en avant par les PMA, en particulier le coton ainsi que les 25 propositions en matière de TSD soumises par le G-90 cet été (voir *Passerelles*, 21 octobre 2015). Certaines préoccupations sont aussi émises, dans le document, concernant les risques d'érosion des préférences et les risques résultant d'une potentielle sortie de la catégorie des PMA pour certains pays ACP.

Concernant le secteur de la pêche – qui est vital pour nombre de pays ACP –, le groupe appelle à des disciplines sur les subventions, comme souligné dans une proposition cette année (voir *Passerelles*, 7 avril 2015). En même temps, le groupe estime que de telles disciplines ne devraient pas cantonner les petits États insulaires en développement « à une pêche artisanale et à petite échelle ».

En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle (PI), le groupe est en faveur de l'extension de la période de transition pour les PMA en vertu de l'article 66.1 de l'accord sur les ADPIC, qui leur permet de ne pas faire appliquer les droits de PI sur les produits pharmaceutiques. En juin 2013, une dérogation générale concernant l'application des droits de PI par les PMA a été étendue jusqu'à 2021. Celle-ci couvre tous les produits, y compris les produits pharmaceutiques, et constitue une dérogation parallèle à la dérogation spécifique sur les produits pharmaceutiques qui va jusqu'à 2016.

Plus tôt dans l'année, le Groupe des PMA a soumis une demande d'extension de la date butoir de 2016, visant à prolonger la période de transition aussi longtemps qu'un pays reste un PMA. En l'absence de consensus, la dernière réunion du Conseil sur les ADPIC, qui devait prendre une décision quant à cette demande, a été suspendue.

Agriculture, AMNA

S'agissant du soutien interne en matière d'agriculture, le Groupe ACP appelle à une « réduction significative » du soutien global ayant des effets de distorsion des échanges (SGEDE) et des mesures globales du soutien total (MGS), ainsi qu'à des disciplines pour éviter le glissement des aides d'une catégorie à l'autre. Le groupe réitère également l'importance qu'il attache à la préservation des flexibilités contenues dans les modalités de 2008 pour l'agriculture, connues sous le nom de Rev.4. Le texte insiste aussi sur l'élimination progressive de toute forme de subventions à l'exportation, y compris dans le domaine de l'aide alimentaire, ainsi que sur la préservation des flexibilités pour les PMA et le PEV.

Pour ce qui est de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le document appelle aussi les membres de l'OMC à « travailler sans délai afin de trouver une solution permanente appropriée ». L'année passée, les membres de l'OMC se sont accordés pour que la « clause de paix » établie à Bali n'expire pas en 2017 si une solution permanente n'est pas trouvée d'ici là. Cette date de 2017 a également été avancée à décembre 2015. En vertu de la clause de paix, les membres ont convenu de ne pas remettre de tels programmes en question, à condition que ces programmes remplissent certaines conditions.

Le groupe cherche également à obtenir un accord basé sur la proposition du G-33 pour l'opérationnalisation du mécanisme spécial de sauvegarde, qui permettrait aux pays en développement de protéger temporairement leurs producteurs en cas de poussée soudaine des importations ou de baisse des prix.

Concernant l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles (AMNA), les ministres ACP ont également insisté sur la préservation des flexibilités centrales contenues dans les modalités de 2008, qui pour l'AMNA sont connues sous l'appellation de Rev.3. Les ministres indiquent également que la formule suisse – l'approche envisagée dans Rev.3 pour les réductions tarifaires – n'est pas « faisable ».

Petites économies vulnérables

Le Groupe ACP inclut plusieurs petites économies vulnérables (PEV). Dans ce contexte, les ministres ont exhorté les membres de l'OMC à prendre en compte de manière significative et substantielle les désavantages structurels et les vulnérabilités des PEV, qui ont soumis leur propre contribution en juin dernier (voir [Passerelles](#), 2 juillet 2015)

Accessions à l'OMC

La récente accession des Seychelles et la conclusion du processus d'accession du Libéria sont saluées dans la déclaration du Groupe ACP. Ce dernier salue également l'adoption de la décision du Conseil général du 25 juillet 2012 visant à renforcer, simplifier et rendre opérationnelles les lignes directrices de 2002 sur l'adhésion des PMA. L'accession à l'OMC est souvent perçue comme un processus long, et les pays pauvres connaissent des difficultés particulières. Certains PMA ayant récemment rejoint l'organisation estiment que l'on exige d'eux des engagements qui vont au-delà de leurs capacités.

Aide pour le commerce

La déclaration exhorte les donateurs à annoncer des engagements financiers substantiels à l'occasion de la prochaine conférence d'annonce de contributions du Cadre intégré renforcé (CIR), qui se tiendra pendant la conférence ministérielle de Nairobi. Le Groupe ACP encourage les membres de l'OMC à fournir de nouveaux financements d'aide pour le commerce dans les domaines des infrastructures de développement, des capacités productives, du financement du commerce, de la connectivité et de l'ajustement des coûts.

Salle de presse

Visitez <http://fr.ictsd.org> et suivez les actualités sur le commerce et le développement durable en Afrique.

Les ministres africains discutent de résultats potentiels pour Nairobi

Les ministres du commerce des pays membres de l'Union africaine (UA) se sont réunis, le 19 octobre, à Bruxelles, pour discuter de l'état des négociations du Programme de Doha pour le développement à l'approche de la 10ème Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi en décembre. « Nous devons nous assurer que Nairobi soit un succès – et que la réunion produise des résultats pour l'Afrique », a déclaré le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, qui a assisté à la rencontre informelle.

Selon le projet de déclaration qui a émergé des discussions informelles – auquel Passerelles a pu avoir accès –, les ministres de l'Union africaine se sont accordés sur le fait que tout résultat devrait prendre la forme d'une déclaration ministérielle, comprenant « des décisions claires sur les questions qui constituent des priorités substantielles ayant une forte dimension relative au développement ». Cet ensemble de décisions devrait comprendre, selon les ministres, un paquet des PMA allant au-delà des décisions de Bali.

Le Libéria conclut son processus d'accession à l'OMC

Le 6 octobre 2015, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) négociant sur l'accession du Libéria se sont accordés, par consensus, sur les conditions d'accession du pays à l'OMC. Clôturant le travail technique du processus de négociation, cette étape ouvre la voie à l'adoption formelle des conditions d'accession par les ministres lors de la 10ème Conférence ministérielle de l'OMC, qui se déroulera à Nairobi du 15 au 18 décembre.

Le Libéria devrait ainsi devenir, en décembre, le 8ème PMA à rejoindre l'organisation mondiale du commerce depuis sa création en 1995. Vingt pays sont encore en train de négocier les termes de leur accession à l'organisation, dont sept autres PMA. Parmi les 48 pays originellement désigné comme PMA sur la liste des Nations unies, 34 sont à l'heure actuelle membres de l'OMC.

Les pays les moins avancés définissent leurs priorités en vue de Nairobi

À l'approche de la 10ème Conférence ministérielle de l'OMC (CM10), le Bangladesh a présenté, à des fins de délibérations internes, un projet de communication au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA) qui trace les contours des priorités de ces derniers. Le document offre un aperçu des domaines considérés comme prioritaires par les PMA en vue de potentielles décisions lors de la conférence de Nairobi, qui se tiendra en décembre, mais il contient également les propositions du groupe concernant les piliers centraux des négociations du Programme de Doha pour le développement (PDD).

Les éléments inclus dans le projet de déclaration concernent notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC), la dérogation services, les règles d'origines, l'agriculture et la question du coton, l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), le traitement spécial et différencié (TSD), ainsi que le secteur de la pêche.

La Chine et les États-Unis s'engagent contre le commerce de l'ivoire

À l'occasion de la première visite d'État du président chinois aux États-Unis, Barack Obama et Xi Jinping ont annoncé leur détermination commune à prendre certaines mesures concrètes pour relever le défi mondial que constitue la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages, reconnaissant la grande importance et l'urgence de telles actions.

En particulier, selon un communiqué de la Maison blanche, les États-Unis et la Chine ont fait part de leur engagement à promulguer des « interdictions quasi complètes » des importations et des exportations d'ivoire. Cet engagement commun représente une avancée considérable dans la lutte contre le braconnage des éléphants et le commerce illégal d'ivoire. Il a été accueilli avec un grand enthousiasme par de nombreuses organisations actives dans le domaine de la conservation.

Publications et ressources



Rapport sur le commerce et le développement 2015 (en anglais) – CNUCED – Octobre 2015

Ce rapport passe en revue différents enjeux interdépendants du système monétaire et financier international, depuis l'apport de liquidités et la réglementation du secteur bancaire jusqu'à la restructuration de la dette et le financement public à long terme. Les solutions existent, mais la communauté internationale devra prendre des mesures énergiques si elle veut que le secteur financier contribue à rendre le monde plus digne, plus stable et plus équitable. Rapport complet : <http://bit.ly/1Lv5Rbf>. Aperçu général en français : <http://bit.ly/1NlqQKW>.



Perspectives sur la compétitivité des PME 2015 (en anglais) – ITC – Octobre 2015

Ce livre fait valoir que les petites et moyennes entreprises (PME) constituent le chaînon manquant pour parvenir à une croissance inclusive. Ces dernières sont généralement moins productives que les grandes entreprises, et l'écart de productivité est plus large dans les pays en développement. En combinant une analyse unique, des contributions de plusieurs leaders d'opinion et des études de cas, ce livre montre aussi que les entreprises qui sont connectées aux marchés internationaux sont plus productives et créent plus d'emplois. Disponible sur : <http://bit.ly/1hPxZrr>.



Le régime indien d'accès au marché en franchise de droit et sans contingent pour les PMA : guide pour les entreprises (en anglais) – ITC – Octobre 2015

Ce guide explique les principaux éléments du régime indien d'accès au marché en franchise de droits et sans contingent pour les PMA. Il vise à aider les entreprises à comprendre les règles et les standards requis en matière d'importation pour les échanges en provenance des PMA. Il s'adresse aux exportateurs et aux responsables des politiques commerciales des pays bénéficiaires, mais également au secteur privé indien ayant des relations commerciales et d'investissement avec les PMA. Disponible sur : <http://bit.ly/1Llv4BD>.



Bulletin Francophone des Négociations sur les Changements Climatiques – Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

Sept numéros de ce bulletin bimensuel sont prévus, en amont, pendant et peu après la 21e Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP21). Chaque numéro aborde un thème particulier des pourparlers climatiques et fournit des informations sur l'état d'avancement des négociations en la matière ainsi que sur les enjeux clés des discussions. Jusque-là, deux bulletins ont été produits, sur les thèmes de l'adaptation et des pertes et préjudices. Disponible sur : <http://bit.ly/1OPEAiX>.



Améliorer l'accès aux marchés pour les PMA dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 (en anglais) – CNUCED – Octobre 2015

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à accroître l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents octroyé aux PMA, en tant que pilier central des efforts visant le renforcement des exportations des PMA. Examinant les conditions d'accès aux marchés comme l'une des contraintes qui entrave les exportations des PMA, la CNUCED suggère dans cette note que parvenir à une véritable amélioration en termes d'accès aux marchés nécessitera toute une panoplie d'action. Disponible sur : <http://bit.ly/1RTJbAs>.



Commerce et politique climatique au-delà de 2015 (en anglais) – CNUCED – Septembre 2015

La politique commerciale peut avoir un impact sur les efforts d'atténuation du changement climatique, tout comme les politiques climatiques peuvent influencer le commerce international. Cette note explore cette relation qui entrera dans une nouvelle phase en 2015, avec l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et d'un nouvel accord climatique. Dans ce contexte, il sera important de rendre cette interaction entre commerce et politique climatique plus synergique. Disponible sur: <http://bit.ly/1OQEbwW>.



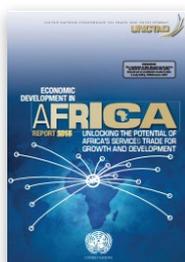
Rapport OMD 2015 : enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD – CEA, UA, BAD et PNUD – Septembre 2015

Ce rapport évalue les progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et tente d'en dégager certains enseignements pour l'avenir. Ce faisant, il met en lumière les interventions de politique réussies en Afrique, qui devraient guider la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Entre succès et difficultés, une leçon importante tirée de l'expérience des OMD est que le succès dépend de la crédibilité des moyens de mise en œuvre. Disponible sur: <http://bit.ly/1W25KDt>.



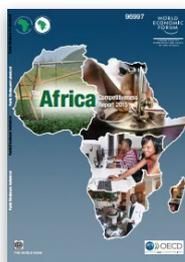
Panorama de l'aide pour le commerce 2015 – OMC/OCDE – Juillet 2015

Cette publication conjointe de l'OCDE et de l'OMC se penche sur la manière dont la réduction des coûts des échanges, à travers l'aide pour le commerce, contribuera à réaliser une croissance économique inclusive et durable. Elle mentionne de nombreux exemples de situations dans lesquelles des obstacles sont actuellement surmontés et montre les avantages qui en résultent pour le développement, tout en appelant à redoubler d'efforts pour réduire les coûts du commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1OQKMrE>.



Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique – CNUCED – Juillet 2015

Ce rapport examine les enjeux politiques majeurs du secteur des services en Afrique et formule des recommandations sur les politiques à suivre, afin que de libérer tout le potentiel de ce secteur pour une croissance durable et inclusive sur le continent. En particulier, le rapport appelle à une harmonisation des politiques nationales, régionales et internationales relatives au commerce des services, qui sont pour l'instant composées de différentes strates déconnectées. Disponible sur: <http://bit.ly/1JYtyEx>.



Rapport sur la compétitivité en Afrique (en anglais) – Banque mondiale – Juin 2015

Ce rapport examine la structure actuelle de l'économie africaine et identifie les défis auquel le continent fait face en matière de compétitivité. Il fournit des profils de compétitivité détaillés pour les 40 pays du continent africain inclus dans le classement au titre de l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial. Le rapport dépeint le contexte particulier des pays et fait ressortir les défis uniques auxquels sont confrontés leurs différentes économies. Disponible sur : <http://bit.ly/1d5wnHY>.



L'industrialisation par le commerce : Rapport économique sur l'Afrique 2015 – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

Ce rapport analyse le rôle que peut jouer le commerce pour l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique. Il examine les éléments essentiels pour s'industrialiser par le commerce, notamment en termes de politique commerciale, en se fondant sur l'expérience des pays industrialisés et les tentatives d'industrialisation en Afrique. Dix études de cas mettent également en lumière les implications concrètes de l'industrialisation par le commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1NBbxM5>.

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges-africa>

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges>

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/biores>

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Amérique latine et les Caraïbes - En espagnol
<http://www.ictsd.org/puentes>

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En portugais
<http://www.ictsd.org/pontes>

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur la CEI - En russe
<http://www.ictsd.org/мосты>

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En chinois
<http://www.ictsd.org/qiao>

PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique francophone - En français
<http://www.ictsd.org/passerelles>



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

L'Organisation Internationale de la Francophonie

Department of Foreign Affairs and Trade, Australia

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou



Ce travail est sous licence d'attribution non commercial Creative Commons - NoDerivatives 4.0 International [License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

